

ÉTABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRÉ

POUR DES RELATIONS APAISÉES AVEC LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET LA HIÉRARCHIE

TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES

« PES, donc en formation entre l'ESPE et la classe, mon IEN me demande de justifier de mes mercredis pour l'année scolaire. Je travaille en début de semaine sur une commune en décret Hamon avec vendredi après-midi libéré. L'ESPE me dit que je dois faire moins de mercredis car sinon je ferai trop d'heures de présence élèves. L'IEN le contraire. Entre la préparation de mes cours, de ma formation et ces injonctions contradictoires, difficile de travailler sereinement. » *Amaury*

« Il y a deux semaines, G., un élève de ma classe, a jeté par terre volontairement ses affaires. Il a ensuite volontairement écrit sur le cahier de sa voisine. Je l'ai sermonné et le soir, j'ai demandé à voir les parents. Ceux-ci n'étaient pas contents que je puisse avoir recadré leur fils. Ils ont écrit à l'IEN. Après avoir dû m'expliquer par écrit sur les circonstances, cette dernière m'a convoqué pour me dire que je n'avais pas à faire cela. » *Malvina*

« Travaillant sur le théâtre, un artiste est venu présenter son spectacle au sein de l'école. Il a offert à l'école des places pour venir à son spectacle. Bien qu'imprévu, je me suis dit que c'était une chance pour les élèves. Il fallait donc réserver un transport. Or le délai demandé par la mairie pour la réservation d'un transport est de quinze jours minimum via un service en ligne. Le directeur a essayé de négocier avec les services municipaux, mais ils n'ont rien voulu savoir : la règle est la règle. Pas de spectacle pour la classe. » *Laurence*

« Je suis enseignante en petite section maternelle. On doit réveiller les petits à 15 h pour la sortie des classes alors que beaucoup de familles ne viennent les chercher qu'à 18 h, mais passage de responsabilité oblige d'écouter la mairie et l'Éducation nationale. » *Mariam*

« J'organise une activité jardinage avec mes élèves de CE1. Le déplacement vers les jardins collectifs de mon village et la durée de l'activité ne me permettent pas de l'organiser de manière hebdomadaire. Je suis systématiquement obligé de rentrer à l'école pour l'heure de sortie habituelle. Un animateur fait lui aussi une activité jardinage avec des objectifs différents. On pourrait quand même assurer une continuité pour le bien de tous. » *Blandine*

« Depuis trois ans, deux collègues de l'école sont dans un conflit permanent pour tout et n'importe quoi. L'ambiance de l'école de huit classes est tendue et les conseils des maîtres sont des tribunaux où chaque collègue est pris à parti pour abonder dans un sens ou dans l'autre. En tant que directeur, j'ai alerté mon IEN sur la situation. Il est venu les rencontrer, a discuté avec eux en ma présence rappelant le pilotage de l'équipe pédagogique par le directeur. Problème, dès le lendemain, cela n'a rien changé, bien au contraire. » *Antoine (directeur)*

POUR CONNAÎTRE LES POSITIONS DU SGEN-CFDT



Pour le Sgen-CFDT, l'établissement du premier degré peut être une réponse à ces collègues pour permettre :

- la prise de décisions au plus près des besoins de l'école et des personnels ;
- que chacun assume collectivement les décisions prises dans le conseil pédagogique et d'éducation ;
- que la lourdeur administrative disparaisse pour laisser place à une capacité de faire rapidement ;
- que les conflits avec les familles soient gérés au plus près de la réalité des actes, et donc que les équipes pédagogiques et éducatives soient reconnues comme des responsables à part entière ;
- que les conflits au sein de l'équipe pédagogique puissent trouver une issue au sein de l'école dans un engagement mutuel ;
- que les décisions prises concernant le lien entre les temps puissent trouver du sens pour les enfants/élèves ;
- que les relations avec la collectivité territoriale et l'IEN soient fondées sur le respect mutuel, liées au projet d'école ;
- que l'école ait les moyens de ses ambitions et puisse travailler en autonomie.

**LE STATUT DE
L'ÉCOLE DOIT
CHANGER.**

**POUR LE SGEN-
CFDT UNE RÉPONSE
EFFICACE :
L'ÉTABLISSEMENT
DU PREMIER DEGRÉ.**

POLYVALENCE...

